

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE GIBLOUX
30 MAI 2022

Procès-verbal

Présidence : Mme Sophie Tritten

Conseil général : **49** Conseillers-ères généraux-ales sont présents-es
(selon listes des présences annexées)
Mme Catherine Behnke arrive avec du retard.

Excusé : M. Frédéric Castella

Conseil communal : M. Fabien Schafer, syndic, M. Yves Rumo, vice-syndic, Mmes Diana Carbonnier et Geneviève Frick, MM Dominique Ayer, Roger Berset, Jacques Crausaz, Julien Gremaud et José Nieva

Il est 19h30 quand la présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance et plus particulièrement à Mme Catherine Behnke nouvelle élue du cercle de Le Glèbe.

La séance a été convoquée conformément aux articles 34 et 38 de la loi sur les communes (LCo) :

- par convocation personnelle le 16 mai 2022 ;
- par insertion dans la Feuille officielle no 20 du 20 mai 2022 ;
- par avis au pilier public et sur le site Internet de la commune de Gibloux.

Tous les documents ont été transmis à chacune et chacun, ils étaient également disponibles sur le site Internet www.commune-gibloux.ch et au secrétariat général. Il n'y aura pas de lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un-e membre du Conseil général.

Les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Les règles de récusation sont rappelées, M. Laurent Schwaller, pour des raisons professionnelles se récusera pour le point 7.5 « Rossens – assainissement de la centrale de chauffage à distance de Rossens ».

Mme Catherine Ducrest, vice-présidente, dirigera le point 11.3 « élection à la commission financière, cercle de Vuisternens-en-Ogoz. »

Mme Caroline Spicher, scrutatrice suppléante, remplacera Mme Yasmine Macheret au point 11.3 « élection à la commission financière, cercle de Vuisternens-en-Ogoz.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2022
2. Rapport de gestion 2021 du Home médicalisé du Gibloux– information
3. Approbation des comptes 2021 du Home médicalisé du Gibloux
 - 3.1 *comptes de fonctionnement*
 - 3.2 *comptes des investissements*
4. Crédit d'engagement du Home médicalisé du Gibloux
 - 4.1 *HMG – installation d'un réseau câblé IPTV*
5. Rapport de gestion 2021 de la commune de Gibloux – information
6. Approbation des comptes 2021 de la commune de Gibloux
 - 6.1 *comptes de résultat*
 - 6.2 *comptes des investissements*
7. Crédit d'engagement de la commune de Gibloux
 - 7.1 *Rossens – extension du centre scolaire (transformation de l'ancienne école, bâtiment A), crédit d'étude*
 - 7.2 *Corpataux réfection du bâtiment de La Tuffière, crédit complémentaire*
 - 7.3 *Corpataux et Farvagny-le-Grand – réfection de chemins*

- 7.4 Gibloux – remplacement de véhicules édilitaires
- 7.5 Rossens – assainissement de la centrale de chauffage à distance de Rossens
- 7.6 Rueyres-st-Laurent – mise en conformité du chauffage de l'ancienne administration communale
- 8. Désignation de l'organe de révision pour les comptes de la commune de Gibloux et du Home médicalisé du Gibloux
- 9. Proposition de Yasmine Macheret représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz, étudier la possibilité de rajouter un parc à vélo à Vuisternens-en-Ogoz-croisée
- 10. Proposition de Philippe Savoy représentant le cercle de Corpataux-Magnedens, moratoire de trois ans sur la vente de bâtiment de parchets communaux
- 11. Election
 - 11.1 élection à la présidence
 - 11.2 élection à la vice-présidence
 - 11.3 élection à la commission financière, cercle de Vuisternens-en-Ogoz
- 12. Informations et communications du Conseil communal
- 13. Informations et communications du Bureau
- 14. Divers

Aucune remarque n'est apportée à cet ordre du jour.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2022**

Aucune remarque n'est apportée sur le procès-verbal de la séance du 30 mars 2022.

Décision :

Approuvez-vous le procès-verbal de la séance du 30 mars 2022?

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. **Rapport de gestion 2021 du Home médicalisé du Gibloux – information**

La présidente salue la présence de M. Laurent Eltschinger nouveau directeur du Home.

Elle rappelle qu'il n'y aura pas de vote sur cet objet puisqu'il s'agit d'une information et passe la parole à Mme Diana Carbonnier.

Mme Diana Carbonnier

« En préambule je tiens à remercier ici tant les membres de l'ancien comité qui ont initié les mesures de la réorganisation du HMG que les membres du nouveau comité qui ont poursuivi, accompagné et finalisé la réorganisation de notre home qui s'est remis sur pied tant dans sa structure que dans son climat de travail.

Ma très vive reconnaissance s'adresse également à M. Michel Meyer qui a assumé la direction intérimaire de notre établissement et a procédé à une revue de direction sur le management de la qualité et ce, en collaboration avec les cadres du HMG et leurs équipes.

Mes remerciements s'adressent aussi au nouveau directeur du HMG M. Laurent Eltschinger ici présent qui a repris les rênes de notre institution dès février 2022 et je lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Oui, Mesdames et Messieurs, la crise est passée et les équipes sont complètes ; notre home est sur de bons rails et la vie y a repris son cours sereinement.

Toutefois, il est clair que cette réorganisation a un coût certain et est liée aux écarts constatés dans les comptes 2021 et le montant attribué à la réserve en 2021. En effet il y a eu des engagements dans les soins, l'hôtellerie et l'intendance, la remise à jour informatique des heures, les honoraires d'avocats ainsi que l'indemnisation du personnel. De plus le Covid qui a impacté notre home par rapport au nombre de résidents et la fermeture de sa cafétéria comme de son foyer de jour. »

Discussion :

Aucune.

3. Approbation des comptes 2021 du Home médicalisé du Gibloux **Présentation du dossier par Mme Diana Carbonnier**

3.1 Comptes de fonctionnement

L'attribution à la réserve « administration » est de CHF 99'216.56, l'équilibre des comptes se ventile ici.

Secteur Hôtellerie :

Un prélèvement sur la réserve de la somme de CHF 27'561.45 est fait afin d'équilibrer le compte de l'Hôtellerie. Ce déficit s'explique notamment en raison des frais dus à la réorganisation du HMG, de la pandémie qui a provoqué la fermeture de la cafétéria durant une certaine période ainsi que le nombre de résidents inférieur aux années précédentes en raison de la COVID.

Foyer de jour :

On remarque que la pandémie a également eu des conséquences au vu du nombre inférieur des hôtes qui se sont inscrits au foyer de jour pour 2021 comme de sa fermeture durant quelques mois.

Frais financiers :

Les chiffres sont repris selon le décompte de la CODEMS. Un prélèvement à la réserve de CHF 14'982.65 est effectué pour équilibrer le compte des frais financiers.

Arrivée de Mme Catherine Behnke.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« Le rapport de l'organe de révision de la société FIDUSERVICE SA ne comporte pas de remarques ou de réserves concernant les comptes de l'exercice 2021. Ce rapport confirme que les comptes sont conformes aux dispositions légales du droit public en matière de tenue des comptes.

Les comptes du secteur des soins sont équilibrés après l'attribution de CHF 99'216.- à la réserve d'exploitation. Le secteur hôtellerie présente une perte d'exploitation de CHF 27'561.-. Les frais financiers bouclent avec un excédent de charges de CHF 14'982.65. L'organe de révision recommande ainsi au Conseil général d'approuver les comptes qui vous sont soumis avec un excédent de produit de CHF 56'672.46 ; à relever que le budget prévoyait un excédent de produit de CHF 289'725.-.

Les comptes du HMG présentent une somme élevée de CHF 213'977.- due à la réorganisation de l'institution.

Pour le futur, la commission financière réitère sa demande d'une planification quinquennale nécessaire à la bonne gestion.

Sur la base de ces commentaires et du rapport de l'organe de révision, nous proposons d'accepter les comptes 2021 tels que présentés. »

Discussion :

Aucune.

Décision :

Approuvez-vous les comptes de fonctionnement 2021 du Home médicalisé du Gibloux faisant ressortir un excédent de produit de CHF 56'672.46 ?

Les comptes de fonctionnement 2021 du Home médicalisé du Gibloux tels que présentés sont approuvés à l'unanimité.

3.2 Comptes des investissements

Conformément au règlement de la CODEMS et selon la pratique, seuls les projets dont la charge est de plus de CHF 5'000.- ou regroupés pour atteindre les seuils fixés par la CODEMS sont soumis à la CODEMS et prévus au budget des investissements.

S'agissant des investissements non pris en charge par la CODEMS, ils se rapportent à du matériel de soins divers et au renouvellement de deux PC.

Les investissements relatifs au Bâtiment - Equipement sont inférieurs de CHF 10'000.- par rapport au budget 2021.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« Les comptes d'investissement présentent des dépenses pour un total de CHF 256'192.10 alors que le budget prévoyait une dépense de CHF 265'800.-.

Sur la base du rapport de l'organe de révision, nous proposons d'accepter les comptes 2021 tels que présentés. »

Discussion :

Aucune.

Décision :

Approuvez-vous les comptes des investissements 2021 du Home médicalisé du Gibloux tels que présentés ?

Les comptes des investissements 2021 du Home médicalisé du Gibloux sont approuvés à l'unanimité.

4 Crédit d'engagement du Home médicalisé du Gibloux

4.2 HMG – installation d'un réseau câblé IPTV

Présentation du dossier par Mme Diana Carbonnier

Les offres relatives à cet investissement ont été envoyées à l'intention du Conseil général par la Direction. Il est nécessaire de procéder à ces installations pour permettre à nos résidents une meilleure qualité de réception d'une part, comme d'autre part, une installation de postes identiques dans chaque chambre. C'est important pour nos résidents que ce projet se concrétise et qui pourra leur apporter une meilleure réception des chaînes de TV. De plus un poste de TV sera installé dans chaque chambre.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La commission financière a examiné cet objet. Elle prend note que le nouveau réseau IPTV donnera l'accès à de meilleures prestations pour les résidents et que les interactions via de la visioconférence sont réalisables ce qui est très utile en période de pandémie.

Le montant de cette installation s'élève à CHF 220'000.-, financé par la CODEMS ; la demande de financement est en cours. Toutefois, pour valider son financement, la CODEMS a demandé que le HMG présente trois offres ce qui n'avait pas été réalisé initialement.

La commission financière est favorable au projet, mais relève une procédure lacunaire.

En conséquence, la commission financière émet un préavis favorable à cet investissement pour un montant plafonné à CHF 220'000.- et invite le Conseil général à l'accepter. »

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous la dépense de CHF 220'000.- pour l'installation d'un réseau câblé IPTV au Home médicalisé du Gibloux ?

La dépense de CHF 220'000.- est acceptée à l'unanimité.

5 Rapport de gestion 2021 de la commune de Gibloux – information

La présidente rappelle qu'il n'y aura pas de vote sur cet objet puisqu'il s'agit d'une information et passe la parole à M. Fabien Schafer.

M. Fabien Schafer

« L'année 2021 fut celle du renouvellement intégral des autorités communales, celle de l'entrée dans la deuxième législature de Gibloux. Les Membres du Conseil communal ont chacun assuré la transition dans leur Dicastère, pris connaissance de l'ensemble des dossiers, fait un état des lieux et mené leurs premières réflexions quant au développement futur des domaines de leur compétence.

Un premier Plan de législature a été élaboré afin de communiquer la vision politique de l'exécutif pour le futur de la Commune, principalement en termes d'infrastructures et de prestations à la population. Ce Plan sera encore amélioré, affiné, débattu, discuté tout au long de la législature mais nous ferons ressortir très vite la vision « Gibloux 2030 ». Dans les grandes lignes, cette vision telle qu'esquissée à ce jour montre une Commune de Gibloux qui a pleinement réalisé sa fusion, qui est dotée d'infrastructures scolaires, extrascolaires, culturelles et sportives performantes et répondant aux besoins de la population, mais qui assurent également des services modernes, tout en ayant un territoire organisé de manière harmonieuse, avec la mise en valeur de la richesse de nos contrées, des mesures favorisant la cohabitation des différents intérêts en présence et le tout avec une situation financière saine.

Le travail est important. La première mesure nécessaire à la concrétisation de ces objectifs était tout simplement « d'avoir les bras », à savoir du personnel permettant d'accompagner et suivre le développement de ces projets. C'est pour cette raison que nous avons mis en premier lieu l'accent sur les besoins et demandé des ressources supplémentaires dans le cadre du budget 2022. Nous

travaillons actuellement à l'engagement et l'intégration de ces nouvelles forces pour que nous soyons pleinement en capacité de ces nouveaux moyens et opérationnels au 1^{er} janvier 2023. Il faudra donc encore avoir un peu de patience pour en connaître les effets sur le terrain ; le recrutement, puis l'intégration et la prise en mains des dossiers demandent en effet un peu de temps.

Les bases posées en 2021 durant ces premiers mois de législature permettront donc à notre Commune de relever les prochains défis. Ce Rapport vous donne un aperçu du travail accompli.

Je vous précise encore que la forme du Rapport de gestion est similaire à celle prévalant l'année passée. Il avait été demandé de revoir sa structure. Bien que nous partagions pleinement ce constat, nous avons priorisé les efforts de nos services, de sorte que ce travail – d'ailleurs bien plus conséquent qu'il n'y paraît – n'a pas encore été pris en mains. Cette question sera reprise l'année prochaine pour l'élaboration du Rapport 2022.

Je ne pourrais conclure ces quelques mots sans adresser de vifs remerciements, tout d'abord à l'ensemble des membres de l'exécutif pour leur engagement sans faille en faveur de notre collectivité, mais également au personnel et à l'ensemble des services communaux qui concrétise au quotidien cette notion de service à la population. Merci ! »

Discussion :

M. Elias Pesenti représentant le cercle de Rossens

« Au nom du cercle de Rossens, nous souhaiterions poser des questions en lien avec le rapport du dicastère « Aménagement du territoire - Nature et paysage – Forêt ».

Comme son nom l'indique, ce dicastère s'occupe entre autres, de la « Nature et du paysage ». Malheureusement, malgré une perte de biodiversité toujours plus importante au niveau mondial, suisse, cantonal et, nous osons penser également au niveau communal, il n'est pas fait mention, contrairement au rapport de 2020, de la situation ou des travaux effectués en 2021 dans ce domaine. En effet, le texte du rapport de gestion mentionne uniquement trois points principaux : les gravières, les sites potentiellement pollués par des anciennes gravières et la gestion de nos forêts.

Pourtant, durant l'année 2021 plusieurs nouveautés ont eu lieu dans le domaine de la nature et du paysage, par exemple :

1) La création de la commission Nature et environnement du Conseil général, (plébiscitée par ce dernier lors de la séance d'octobre 2021), qui, je le rappelle, a comme tâches principales en collaboration avec le Conseil communal :

- de valoriser le patrimoine naturel et paysager de la commune ;
- de sensibiliser la population aux enjeux liés à la crise de la biodiversité et aux défis climatiques ;
- d'inscrire la commune dans une démarche de développement durable, par exemple en conseillant la plantation d'espèces indigènes résistantes au réchauffement climatique, qui d'ailleurs sont subventionnées par le canton, et arrêter les plantations d'espèces exotiques dans nos belles forêts (Cèdres Atlantica pour ne pas le citer), qui non seulement n'amènent pas de plus-value à la biodiversité indigène, mais bien évidemment ne sont pas subventionnées par le canton.

2) Le lancement de deux projets pilotes, en collaboration avec l'OFEV, pour la promotion des prestations de conseil en matière de paysage. Les deux projets sont : le développement de la place du village (PAD Pra Bastian, Farvagny) et l'amélioration paysagère de la commune. De très bonnes données scientifiques « gratuites », effectuées par des spécialistes fédéraux, qui pourront être utilisées comme base pour les discussions futures.

Pour ces raisons, nous aimerions poser les questions suivantes :

- Pourquoi le Conseil communal n'a pas voulu mentionner les importants travaux effectués dans le domaine de la nature et du paysage ? Volonté ou juste un oubli ?
- Comme son nom l'indique, Dicastère de l'aménagement du territoire - Nature et paysage – Forêt, est-il possible d'avoir plus d'informations au sujet de la Nature et de paysage dans les rapports de gestion futurs ?
- Dans la situation actuelle, où une perte de biodiversité évidente et un réchauffement climatique sont une problématique d'intérêt général, qui vont malheureusement s'empirer ces prochaines années, nous demandons au Conseil communal de systématiquement mieux intégrer ces aspects dans les discussions et les décisions futures. Le Conseil communal est-il prêt à réaliser un effort dans ce sens en intégrant plus la commission Nature et environnement dans les différentes discussions et décisions (par exemple le choix des essences, la conservation de la biodiversité, le choix des mesures de conservation durables, etc.) ? »

M. Philippe Savoy représentant le cercle de Corpataux-Magnedens.

Lors de sa dernière séance de travail, notre groupe a pris connaissance avec satisfaction du rapport de gestion 2021. Celui-ci a notamment tenu compte de différents éléments d'amélioration relevés l'an dernier et nous remercions le Conseil communal pour ses efforts.

Nous relevons notamment le fait que le Conseil se préoccupe d'avoir une bonne communication de l'action communale envers nos concitoyen.nes.

Pour ce qui est du service technique et des changements qu'il a connu pendant l'année écoulée, nous espérons que celui-ci pourra désormais se stabiliser car les nombreux engagements et investissements de notre commune ne pourront se réaliser qu'avec une équipe forte, soudée et efficace.

Au chapitre du service du feu, nous avons constaté l'explosion du nombre d'interventions concernant les dégâts naturels (il s'agissait des inondations du mois de juillet). Notre groupe remercie nos corps de sapeurs mais reste très inquiet quant aux événements résultants du réchauffement climatique qui vont être de plus en plus nombreux les prochaines années. Nous espérons qu'à chaque décision de notre Conseil, les incidences – même minimales – que celles-ci pourraient avoir sur le climat seront étudiées. Petit exemple en passant : un îlot de ralentissement en zone 30 km/h devrait être végétalisé plutôt que bétonné.

En page 82 du rapport, il est fait mention, je cite : « d'un certain nombre d'initiatives pour soutenir le maintien, respectivement la réouverture de commerces de proximité notamment dans les villages de Corpataux et de Rossens ». Pourrions-nous en savoir davantage sur ces initiatives ?

Pour terminer, si ce rapport est globalement transparent et honnête, nous souhaiterions toutefois que celui-ci intègre à l'avenir quelques informations sur le fonctionnement des commissions. Certaines ne se sont par exemple pas encore réunies depuis le début de cette année civile »

M. Fabien Schafer

Le Conseil communal prend note des améliorations possibles à apporter au rapport de gestion.

Une réponse circonstanciée sera donnée aux questions de M. Pesenti pour la prochaine séance.

Concernant l'intervention de M. Savoy quant au réchauffement climatique, c'est un enjeu que le Conseil communal prend en compte du mieux possible dans ce qui est raisonnable.

Concernant les commerces, les travaux sont en cours, ils ont débuté récemment et il n'est pas possible de donner des détails à ce stade.

Le Conseil communal prend également note de la question sur le fonctionnement des commissions.

6 Approbation des comptes 2021 de la commune de Gibloux

Présentation du dossier par M. Jacques Crausaz

L'exercice 2021 est le premier exercice selon les nouvelles règles instaurées par la nouvelle loi sur les finances communales et le plan comptable MCH2. Le bouclage confirme que la commune dispose de ressources financières confortables pour son fonctionnement et son développement.

La fusion est pour le moins un succès financier et reste plus qu'à en faire avec de telles ressources un succès dans tous les domaines.

Le résultat est tellement bon que l'on peut reprocher au Conseil communal son excès de prudence. Les règles d'évaluation des revenus sont publiées et commentées de manière transparente lors de la présentation du budget et il est loisible au Conseil général de les contester à ce moment-là. La commune n'est pas encore dans la situation du canton qui dispose d'une importante fortune alors que nous avons encore une dette bancaire de 26 millions de francs.

Il y a aussi toujours des incertitudes, après la pandémie, il y a la guerre en Europe avec ses conséquences sur le marché des matières premières et sur l'inflation des taux d'intérêt.

La commune a enclenché en 2022 la deuxième vitesse pour les investissements et la mise en œuvre concrète de la fusion.

Le résultat 2021 est exceptionnel, on peut aussi nuancer si on considère la suite, qu'il est normal pour assumer un ambitieux programme d'investissements et baisser la fiscalité.

Cette bonne santé confirmée des finances communales est due à l'ensemble des contribuables qui assument un taux d'imposition et des taxes relativement élevés, aux activités économiques et commerciales qui malgré les crises connaissent un développement réjouissant au sein de la commune, de la région et du canton. Elle est due également au respect par tous les membres du Conseil communal, des responsables des services communaux d'un budget raisonnable et pragmatique et du travail sérieux et professionnel du Service des finances.

Il convient de souligner que si l'on change les règles et le plan comptable, l'on ne devient pas ni plus riche, ni plus pauvre, même si la comptabilité et le bilan présentent d'autres chiffres. Il s'agit toutefois de changements importants auxquels une nouvelle lecture des chiffres doit être appliquée.

Les nouvelles règles MCH2 amènent à la suppression des amortissements supplémentaires, à l'excédent du compte de résultat qui ne peut plus faire l'objet d'une affectation spéciale, au bilan avec l'activation des objets du patrimoine financier à leur valeur vénale, l'activation des objets du patrimoine administratif à leur valeur brute d'investissement et la nouvelle inscription au passif du bilan des subventions et des participations de tiers pour les projets d'investissement et des modifications de la comptabilisation des réserves et des contributions pour les financements spéciaux d'approvisionnement en eau, de l'épuration des eaux et des déchets.

Il y a également de nouveaux indicateurs financiers dont le but est de mieux qualifier la situation financière de la commune qui dans l'ensemble reflètent la bonne santé financière de la commune.

6.2 Comptes de résultat

Dans les comptes, on trouve CHF 730'000.- de charges en moins par rapport au budget, budget appliqué et respecté par les membres du Conseil communal et les services communaux. Un excédent exceptionnel de revenus de 4,1 millions de francs, des revenus fiscaux de 25,8 millions de francs, soit plus de 16% par rapport aux prévisions budgétaires.

Un seul point qualifié de gris est le programme des investissements toujours en retard, seulement deux tiers du budget ont été engagés et 34 projets ouverts à fin 2021.

La dette bancaire est en forte réduction, passée de 40,4 millions de francs en 2016 à 26 millions de francs à fin 2021.

Au bilan, se trouve une explosion de la fortune ou capital propre de près de 22 millions de francs. Le bilan est plus riche mais en réalité c'est devenu en valorisant nos propriétés du patrimoine financier. Des indicateurs financiers au beau fixe, le passage d'une dette par habitant de plus CHF 3'000.- à une fortune de CHF 100.- par habitant.

Ces bonnes nouvelles permettent d'envisager une réduction de la fiscalité communale.

Il est aussi à relever que le budget des charges de personnel est tenu.

Concernant la crise sanitaire, une évaluation a été faite de l'impact effectif des charges en déduisant une estimation des réductions de charges, en ajoutant une estimation des réductions de revenus avec au total une réduction nette de charges de CHF 500'000.-. Au bouclage des comptes 2019, il a été constitué une provision de CHF 500'000.- pour faire face à cet impact de la pandémie. Cette provision n'a pas été utilisée, ni en 2020, ni en 2021, il est dès lors proposé de l'affecter entièrement à un compte de nature « capital affecté » réservé au financement des investissements destinés à la jeunesse qui a particulièrement subi la pandémie.

Les revenus fiscaux montrent 3,5 millions de francs d'excédent de recettes fiscales. Pour les impôts ordinaires il y a plus de 2,3 millions de francs dont 1,6 millions de francs pour les personnes physiques et CHF 700'000.- pour les personnes morales. La cause est due à une surévaluation de l'impact de la crise sanitaire sur les impôts 2020. L'évaluation statistique est mise en défaut pour les personnes morales en raison de la réforme de la fiscalité des entreprises.

Il est aussi à souligner que dans les budgets, pour l'évaluation des impôts ordinaires n'est inscrit que le montant de la recette de l'année concernée.

La confirmation de la bonne santé de ces revenus fiscaux permet d'engager désormais une baisse de l'impôt communal avec une proposition pour le budget 2023.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« Pour rappel, selon la loi sur les communes, art. 98 un organe de révision est en charge du contrôle des comptes de la commune. Il fournit un rapport écrit au Conseil communal et à la commission financière sur le résultat de sa vérification. La commission financière prend position et émet ses commentaires sur le rapport de l'organe de révision et les comptes à l'intention du Conseil général. Une séance a eu lieu le 21 avril 2022 avec une représentation du Conseil communal et le représentant de l'organe de révision pour une présentation des comptes et du rapport de révision. Le rapport de l'organe de révision de la société FIDUSERVICE SA ne comporte pas de remarques ou de réserves concernant les comptes de l'exercice 2021. Il confirme que selon leur appréciation, ces comptes sont conformes aux dispositions légales de droit public en matière de tenue des comptes communaux. L'organe de révision recommande ainsi au Conseil général d'approuver les comptes qui lui sont soumis. »

« Une séance a eu lieu le 21 avril 2022 avec une représentation du Conseil communal et le représentant de l'organe de révision pour une présentation des comptes et du rapport de révision. Le rapport de l'organe de révision de la société FIDUSERVICE SA ne comporte pas de remarques ou de réserves concernant les comptes de l'exercice 2021. Il confirme que selon leur appréciation, ces comptes sont conformes aux dispositions légales de droit public en matière de tenue des comptes communaux. L'organe de révision recommande ainsi au Conseil général d'approuver les comptes qui lui sont soumis. »

« Le rapport de l'organe de révision de la société FIDUSERVICE SA ne comporte pas de remarques ou de réserves concernant les comptes de l'exercice 2021. Il confirme que selon leur appréciation, ces comptes sont conformes aux dispositions légales de droit public en matière de tenue des comptes communaux. L'organe de révision recommande ainsi au Conseil général d'approuver les comptes qui lui sont soumis. »

« La commission financière constate que les résultats sont excellents, voire trop bons au regard du budget. Le budget 2021 annonçait une perte de CHF 349'612.- et les comptes donnent un excédent brut de revenus de CHF 4'452'624.-. Ce résultat serait encore meilleur de CHF 800'000.- sans l'attribution de CHF 300'000.- à une provision liée à la réforme de la Caisse de prévoyance et de CHF 500'000.- dans un compte de bilan dénommé « capital affecté ». Face à cette situation très favorable, la commission financière prévoyait de demander une baisse rétroactive d'impôts pour 2021 ce qui n'est pratiquement plus possible une fois les comptes validés par le Conseil communal et révisés par la fiduciaire. Par contre, elle demande au Conseil communal d'examiner la possibilité de faire une baisse rétroactive d'impôts lors du bouclage 2022 et de proposer activement une baisse d'impôts pour le budget 2023. »

« Sur la base de ces commentaires et du rapport de l'organe de révision, la commission financière propose d'accepter les comptes de fonctionnement 2021 tels que présentés. »

Discussion générale :

M. Jacques Crausaz

Il salue le pragmatisme et la sagesse de la commission financière. Le Conseil communal enregistre la demande d'étudier activement la baisse de la fiscalité dans le cadre du budget 2023. Quant à la possibilité de l'appliquer rétroactivement, le Conseil communal en étudiera la faisabilité dans le cadre de la préparation de la décision du budget 2023.

M. Pascal Krayenbühl

En commission financière, il a été discuté de faire une demande de réduction d'impôt ce qui n'était pas possible, le message de la commission financière est de dire assez vite au Conseil communal de réfléchir à une baisse d'impôt.

M Philippe Savoy représentant le cercle de Corpataux-Magnedens

« Notre groupe est très heureux de constater que le dicastère des finances fonctionne à merveille. Merci et bravo pour l'intense travail réalisé. La présentation des comptes est très propre et transparente. Nous avons notamment observé la réévaluation du patrimoine financier qui présente un bilan plus élevé mais plus cohérent car tenant compte de la valeur vénale des biens de notre commune.

A l'issue de nos discussions de groupe, nous nous sommes dit que si nous avons désormais « les moyens de nos ambitions », il s'agissait de ne pas transformer le dicton populaire avec « nous avons des moyens mais peu d'ambition ». En effet, si la commune de Gibloux fait mieux que la ville de Fribourg et ses 27% d'investissements réalisés, chez nous aussi, les retards d'investissements se font sentir. Ce ne sont que 56% des projets qui sont réalisés et la plupart du temps avec le rabot. Par exemple, si nous avons été heureux de voir récemment une pleine page de postes au concours pour notre commune, ceux-ci sont inférieurs à ce que proposait le rapport d'audit sur le fonctionnement de notre commune.

Nous nous réjouissons donc de cette situation financière qui est le résultat de l'effort collectif de toutes nos concitoyennes et concitoyens et mené de manière pertinente par notre Conseil. Notre conseiller communal Jacques Crausaz titrait le bilan financier de l'an dernier « entre ombre et lumière » et cette année c'était « une année de transition ». Gageons que celui de l'an prochain sera « des racines et des ailes » avec des finances toujours solides au service de l'envol, en troisième vitesse, de notre commune. »

M. Laurent Schwaller représentant le cercle de Rossens

« Le groupe de Rossens se réjouit une fois de plus des excellents comptes de la commune de Gibloux pour l'année 2021 et relève la bonne situation financière de Gibloux depuis 2016 qui a permis la réalisation de nombreux investissements tout en diminuant fortement la dette bancaire de la nouvelle commune fusionnée.

Le groupe de Rossens estime que les conditions pour une baisse durable de la fiscalité sont maintenant réunies. Dans ce sens, il soutient la commission financière dans sa proposition de baisse du taux d'impôts pour le budget 2023. Cet allègement fiscal communal constituerait également un soutien financier bienvenu pour nos concitoyens et concitoyennes dans la période actuelle d'augmentation générale des prix. »

M. Florian Berset représentant le cercle de Le Glèbe

« Les comptes de la commune de Gibloux sont à nouveau excellents. Depuis 2016, la bonne situation financière de Gibloux a permis de réaliser des projets d'investissements, malgré que beaucoup de ces investissements ne soient encore pas réalisés.

Aussi, le groupe de Le Glèbe soutient pleinement la commission financière et rejoint le groupe de Rossens dans la proposition de baisse du taux d'impôts pour le budget 2023. »

Discussion chapitre par chapitre :

Chapitre 7, protection de l'environnement et aménagement du territoire

M. Florian Clerc représentant le cercle de Corpataux-Magnedens

« Compte 7690.3637.00 subventions versées aux privés pour actions énergie.

Nous constatons que seulement CHF 1'000.- ont été versés. Selon le rapport de gestion il y a pourtant eu plus de 40 remplacements de chauffage à mazout/électriques. Est-ce que les subventions communales proposées ne sont pas assez connues de la population ou sont-elles mal ciblées pour présenter un intérêt pour les propriétaires ? Il serait bien que ces subventions énergies soient reréfléchies. »

M José Nieva

Le montant de CHF 1'000.- concerne le remplacement d'un chauffage par un chauffage à bois.

Pour rappel, la demande de subvention doit être déposée avant le début des travaux et la subvention est versée une fois le projet terminé. A ce jour, plusieurs dossiers ne sont pas encore terminés.

Mme Marianne Pittet représentant une majorité du cercle de Le Glèbe

« Proposition de modification du « règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables » et de son annexe 1.

Au nom de la majorité du groupe du glèbe, je salue la déclaration d'intention de la commune de Gibloux d'apporter son soutien à la transition énergétique et d'avoir alloué CHF 5'000.- de budget en 2021 pour des subventions à des privés.

Un nombre important d'habitants ont fait preuve de leur volonté de porter individuellement cette transition en faisant installer panneaux solaires et pompes à chaleur.

130 exactement en 2021 : soit 84 poses de panneaux solaires et 43 remplacements de chauffage à mazout/électrique par des solutions renouvelables. (voir page 63 du rapport de gestion).

Or, surprise ! Seulement CHF 1'000.- de subvention ont été versés.

Les gens sont-ils au courant de l'existence de possibles subventions communales ? Il suffit de consulter le site de la commune, me direz-vous !

La plupart des entrepreneurs installateurs se proposent de faire les demandes de subventions auprès du canton. Le client se repose ainsi sur son entreprise. Mais ces mêmes entreprises ne font pas les démarches auprès des communes dont les règlements diffèrent d'une administration à l'autre.

Notre règlement communal impose une procédure chronophage pour le client et aussi pour le service communal chargé d'examiner les demandes. Il y a bel et bien un doublon avec les procédures cantonales.

Je propose donc que l'octroi d'une subvention communale soit subséquent à la décision du canton et de modifier le règlement dans ce sens.

Et vu l'urgence climatique et la nécessité d'accroître notre autonomie énergétique, je demande au Conseil communal une révision de l'annexe 1 du règlement en y incluant les panneaux solaires photovoltaïques et une augmentation conséquente des subventions à venir.

Le cas échéant, une information ciblée auprès des propriétaires serait la bienvenue. »

Le Bureau prend note de cette proposition qui sera traitée lors de la prochaine séance.

Décision :

Approuvez-vous les comptes de résultat 2021 de la commune de Gibloux faisant ressortir un bénéfice de CHF 4'452'624.- ?

Les comptes de résultat 2021 de la commune de Gibloux tels que présentés sont approuvés à l'unanimité

6.2 Comptes des investissements

On constate à nouveau un report important des projets d'investissement.

Les dépenses sont de 2,2 millions de francs inférieures au budget et l'excédent de dépenses est de 1,7 millions de francs alors que le budget prévoyait 3 millions de francs.

Ces retards sont dus à des causes multiples souvent propres à chacun des projets concernés.

Concernant les recettes d'investissement non affectées, il s'agit d'un excédent de taxe de raccordement que ce soit pour l'approvisionnement en eau et l'épuration des eaux, on a encaissé des taxes de raccordement pour 1,1 millions de francs alors que le budget prévoyait CHF 500'000.-.

Les ventes d'immeubles prévues au budget pour 1,2 millions de francs ont été reportées, de même que la vente de terrain en zone d'activité Combernesse à PQH notamment à cause de la crise sanitaire, cette vente devrait se finaliser dans le courant de l'année 2022.

Neuf projets pour un montant de 3 millions de francs sont terminés à fin 2021 avec une économie modeste de CHF 32'000.-.

Les projets ont parfois du retard mais les budgets sont en général bien respectés. Seul un projet, le chauffage à distance de Farvagny-le-Grand a subi un dépassement de CHF 27'000.-.

34 projets sont en cours au 31 décembre 2021 pour un total de crédit ouvert de près de 10 millions de francs.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« Le compte d'investissement boucle avec un excédent de dépenses de CHF 1'740'207.- alors que le budget prévoyait un excédent de dépenses de CHF 3'082'000.-. Comme les années précédentes, les investissements prévus n'ont pu être réalisés. Le prochain budget devra tenir compte de cette problématique.

En effet, la commission financière constate que l'écart budget-comptes est toujours énorme. Une amélioration dans la planification technique induisant une planification financière plus cohérente serait la bienvenue pour le futur.

La commission financière propose d'accepter les comptes d'investissements 2021 tels que présentés. »

Discussion :

Aucune.

Décision :

Approuvez-vous les comptes des investissements 2021 de la commune de Gibloux faisant ressortir un excédent de dépenses de CHF 1'740'207.- ?

Les comptes des investissements 2021 de la commune de Gibloux tels que présentés sont approuvés à l'unanimité.

Afin de permettre une petite pause, la séance est interrompue de 20h45 à 20h55.

7 Crédits d'engagement de la commune de Gibloux

7.1 Rossens – extension du centre scolaire (transformation de l'ancienne école, bâtiment A), crédit d'étude

Présentation du dossier par M. Julien Gremaud

Il s'agit d'un crédit d'étude pour ensuite un projet, projet qui sera présenté à la commission des affaires scolaires et extrascolaires et à la commission d'énergie pour préavis.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La commission financière a examiné cet objet. Elle constate que l'investissement d'un crédit d'étude est nécessaire pour continuer les travaux sur l'ancien bâtiment de l'école de Rossens (bâtiment A).

Le montant financier nécessaire est de CHF 85'000.- (honoraires de l'architecte et réserve).

En conséquence, la commission financière émet un préavis favorable à cet investissement et invite le Conseil général à l'accepter. »

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous la dépense de CHF85'000.- pour le crédit d'étude concernant l'extension du centre scolaire (transformation de l'ancienne école, bâtiment A) ?

La dépense de CHF 85'000.- est acceptée à l'unanimité.

7.2 Corpataux – réfection du bâtiment de La Tuffière, crédit complémentaire

Présentation du dossier par M. José Nieva

Des devis ont été demandés en 2020 pour la réparation de quelques plaques se décollant sur le bâtiment. Avec l'installation dernièrement des échafaudages, il a été constaté que les dégâts étaient plus importants avec des travaux de réfection plus importants notamment l'étanchéité, la ferblanterie et le nettoyage du toit.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La commission financière a examiné cet objet. Un crédit de CHF 50'000.- était prévu au budget du compte des résultats 2021. Toutefois, la nécessité de procéder à des travaux complémentaires à réaliser a été identifiée (cf message au Conseil général). Il est important que ces travaux soient terminés avant l'hiver prochain.

Le montant du crédit supplémentaire s'élève à CHF 204'000.- financés par les fonds propres disponibles ou à défaut par l'emprunt.

En conséquence, la commission financière émet un préavis favorable à cet investissement et invite le Conseil général à l'accepter. »

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous la dépense de CHF204'000.- pour la réfection du bâtiment de La Tuffière, crédit complémentaire ?

La dépense de CHF 204'000.- est accepté à la majorité évidente.

7.3 Corpataux et Farvagny-le-Grand – réfection de chemins

Présentation du dossier par M. Yves Rumo

Lors des réflexions du Service technique pour l'entretien annuel des chemins agricoles et des routes communales, il a été relevé que le chemin menant au terrain de foot de Corpataux était en très mauvais état et que boucher les trous ne suffisait plus, il faut goudronner la partie droite de ce chemin jusqu'à la place de parc.

En parallèle, le chemin du Verneiron à Farvagny-le-Grand qui est un chemin agricole subventionné rencontre le même problème avec des frais d'entretien annuels très élevés. Sa réfection consiste à faire un compactage avec machine sur l'entier du chemin.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Kraysenbühl, président

« La commission financière a examiné cet objet. Il s'agit de la réfection de deux tronçons de chemins en mauvais état : chemin du Verneiron à Farvagny-le-Grand et impasse de Vers Chavaille à Corpataux. Ces interventions n'étaient pas inscrites au plan financier 2022-2026, mais elles permettront d'améliorer des services aux citoyens et de la sécurité.

Le montant financier nécessaire est de CHF 80'000.- qui se divise en CHF 11'000.- de subventions et CHF 69'000.- à la charge de la commune.

En conséquence, la commission financière émet un préavis favorable à cet investissement et invite le Conseil général à l'accepter. »

Discussion :

Mme Marianne Pittet représentant le cercle de Le Glèbe

« Le groupe du Glèbe se prononce en défaveur de ce crédit d'engagement.

En effet, nous constatons que de nombreux investissements prévus ces dernières années n'ont toujours pas été entièrement réalisés. Nous demandons au Conseil communal d'achever d'abord ces travaux en cours.

D'autre part, il est nécessaire de mettre les priorités aux bonnes places.

Que signifie de mettre de l'argent dans des chemins peu fréquentés alors que plusieurs de nos villages n'ont ni trottoir ni modérateurs de trafic ? Je rappelle une intervention de mon collègue, Florian Berset, faite en 2018, qui allait dans le sens de prioriser les trottoirs dans les villages afin que nos enfants soient en sécurité sur le chemin de l'école. J'ai fait moi-même une intervention pour dénoncer une situation dangereuse au village de Villarlod en 2021.

Nous sommes en 2022 et le message n'est pas encore passé semble-t-il.

L'amélioration de la sécurité de TOUS les villages devrait être au centre des préoccupations du Conseil communal et être considérée comme une urgence.

Nous proposons à nos collègues du Conseil général de voter non à ce crédit d'engagement »

Mme Catherine Ducrest Rossens à titre personnel

Seul le tronçon de la route menant au terrain de foot de Corpataux est propriété de la commune. Sa question est de savoir s'il y a eu des discussions avec le propriétaire de la première partie pour coordonner les travaux.

De plus, au bout de cette route, se trouve un site pollué de degré 3 qui nécessite un assainissement. Sa question est de savoir si des travaux d'assainissement sont prévus et cas échéant si la route une fois remise en état permettra de supporter les travaux qui seront réalisés sur le site pollué.

M. Yves Rumo

Pour répondre à Mme Ducrest, une convention sera signée avec le propriétaire du premier tronçon de la route menant au terrain de foot de Corpataux, les frais seront entièrement à charge de la commune du fait que la route est essentiellement utilisée pour l'accès au terrain de foot.

Concernant le site pollué, il s'agit d'un site privé et s'il devait être mis en dépollution, une convention sera signée avec le propriétaire.

Pour répondre à Mme Pittet, le Conseil communal ne met pas en suspens certains dossiers de modération de trafic, le projet d'étude en cours de réalisation est à bout touchant et devrait être présenté au Conseil communal fin juin, début juillet 2022 pour aller de l'avant ensuite avec la commission des transports sur les points principaux à réaliser dans les villages qui n'ont pas encore eu de modération de trafic, soit le Haut-Gibloux et Vuisternens-en-Ogoz. Les autres présentations de modération de trafic à Farvagny-le-Petit et à Magnedens ont eu lieu ces dernières semaines.

On ne peut pas comparer ces travaux avec un tel projet d'une telle envergure d'un entretien annuel de deux chemins.

Décision :

Acceptez-vous la dépense de CHF 80'000.- pour la réfection de chemins à Corpataux et à Farvagny-le-Grand ?

La dépense de CHF 80'000.- est acceptée à la majorité, 22 oui, 17 non et 10 blanc.

7.4Gibloux – remplacement de véhicules édilitaires

Présentation du dossier par M. Yves Rumo

Au budget 2023, il est prévu le remplacement de la camionnette ainsi que le remplacement du Pick up Nissan. Les délais pour obtenir des nouveaux véhicules sont de plus en plus longs et si

nous souhaitons pouvoir remplacer la flotte de véhicule selon la planification, il est nécessaire de les commander déjà en 2022.

Le coût d'entretien de ces deux véhicules devient très élevés, le kilométrage est également important, il est judicieux de les remplacer à ce stade.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Kraysenbühl, président

« La commission financière a examiné cet objet. Elle constate que ce crédit demandé va dans le sens du renouvellement et de l'adaptation des besoins du parc des véhicules édilitaires de la Commune Gibloux.

Le montant financier nécessaire de CHF 140'000.- sera financé par la vente d'anciens véhicule pour CHF 12'000.- et le solde de CHF 128'000.- par les fonds propres disponibles ou à défaut par l'emprunt.

En conséquence, la commission financière émet un préavis favorable à cet investissement et invite le Conseil général à l'accepter. »

Discussion :

M. Laurent Schwaller représentant une majorité du cercle de Rossens

« Etant une commune avec le label « Cité de l'Energie », la majorité du groupe de Rossens souhaite qu'une réflexion et proposition soit effectuée lors des futurs achats de véhicules à moteur thermique afin de les remplacer par d'autres alternatives, par exemple véhicules électriques ou hydrogènes. »

M. Yves Rumo

La commune fait déjà son possible pour remplacer les véhicules par des véhicules électriques. Nous en possédons déjà deux et un véhicule proposé ce soir est électrique. Cependant, il ne suffit pas que d'avoir des véhicules électriques, il faut également investir dans des bornes rechargeables. Ce point est en réflexion auprès du Service technique.

Décision :

Acceptez-vous la dépense de CHF140'000.- pour le remplacement de véhicules édilitaires ?

La dépense de CHF 140'000.- est acceptée à la majorité évidente.

Le Bureau décide de mettre un terme aux débats pour ce soir et de traiter les autres points de l'ordre du jour lors de la séance de relevé de demain soir.

Divers :

- Mme Caroline Spicher représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz

Proposition :

« « Élargir l'offre pour concilier vie professionnelle et vie familiale »

Le message sur les comptes indique, p. 58, qu'une provision de CHF 500'000.- est affectée à des investissements pour la jeunesse. Cette provision a éveillé des idées au sein de notre groupe. Nous nous sommes demandés ce que la commune, compte tenu de ces exercices comptables positifs, pouvait faire mieux pour la population. La conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale s'est vite imposée comme un thème à améliorer.

Plus concrètement, nous demandons que la crèche et les accueils extrascolaires ouvrent dès 6h30 et jusqu'à 18h30, que les tarifs soient revus pour être plus avantageux pour les familles et encourager, notamment, la fréquentation de l'accueil extrascolaire pendant les vacances. Enfin, nous demandons d'appliquer le principe « un enfant inscrit, une unité ouverte » pour l'accueil. Actuellement, pour qu'une plage horaire soit ouverte, il faut trois enfants inscrits.

En 1ère infantine, les élèves n'ont pratiquement que des demi-journées de classe. Or, les accueils n'ouvrent pas sur le temps de classe, à moins que trois enfants ne soient inscrits. Organiser son temps de travail peut déjà s'avérer compliqué avec la scolarisation des enfants. S'il faut en plus chercher des parents dans la même situation pour s'assurer d'une prise en charge, cela rajoute une couche. Et puis les délais d'annonce à l'accueil arrivent bien avant la rentrée scolaire ! Cela en fait des soucis à gérer, des mois avant que son enfant entre enfin à l'école.

En plus, si l'horaire de travail est imposé, qu'il faudrait être à son poste à 7h, c'est aujourd'hui impossible à tenir avec les horaires de la crèche ou de l'accueil. Ouvrir 30 minutes plus tôt serait déjà d'une grande aide pour de nombreux parents dans toute la commune.

Enfin, vu le coût de ces structures et les bons comptes présentés année après année, un coup de pouce pour baisser la participation financière des parents serait adéquat.

Investir dans l'offre d'accueil de la petite enfance et des enfants scolarisés est bénéfique à l'ensemble de la communauté. Les parents qui travaillent contribuent individuellement à l'AVS et au deuxième pilier. Cela diminue également la part des subsides dédiés aux primes d'assurance-

maladie. Et cela augmente aussi la part d'impôts encaissés. A terme, ce sont les finances publiques qui s'en portent mieux.

A l'argument de « tout le monde n'en profite pas », le groupe de Vuisternens-en-Ogoz réplique qu'il y a bien des infrastructures qui ne profitent pas à toute la population, le Home par exemple. Tous nos aînés n'y vont pas et pourtant tous les contribuables le financent par le biais de l'impôt. Nous ne parlons pas ici d'un privilège ou d'un caprice, mais d'une demande légitime d'offrir aux familles un cadre le plus adéquat possible pour qu'elles puissent subvenir à leurs besoins, à ceux des assurances sociales et de la collectivité entière »

Le Bureau prend note de cette proposition qui sera traitée lors de la prochaine séance.

M. Julien Gremaud

Cette proposition sera débattue lors de la prochaine séance.

Une précision quant à l'ouverture des structures AES et crèche, la crèche est une structure privée, la commune pourra discuter avec le comité mais la décision leur reviendra. Pour les AES, le Conseil communal en prend déjà note et le dicastère a déjà entrepris des réflexions.

Concernant la participation financière des parents, il y a un projet de règlement qui doit être adapté, la question de la participation financière et la prise en charge par la commune sera discutée dans le cadre de ce règlement.

Actuellement l'ouverture d'une plage horaire est déjà possible dès un enfant avec une participation financière plus élevée des parents de cet enfant.

- M. Laurent Schwaller Rossens à titre personnel

« Je souhaite prendre la parole concernant la cabane de la source et la mise à disposition d'une place pour camping-car via une application.

En effet, je dois malheureusement constater que les alentours de la cabane de la source sont devenus un emplacement pour camping-car. Je ne conteste pas le besoin de parc pour ces véhicules mais je conteste l'endroit qui a été défini. Même si cet endroit est un emplacement en dehors du village et bucolique, il est aussi un emplacement de location où des familles se retrouvent pour faire une grillade ou un pique-nique.

Je ne pense pas que les personnes qui ont loué la cabane seront heureuses de voir arriver une dizaine de ces véhicules.

De plus, samedi 28 mai 2022 la police a dû intervenir sur cet emplacement en interdisant toute circulation en direction de la cabane de la source.

Ma question:

Est-ce le Conseil communal qui a décrété cette place comme place de stationnement pour camping-car et a autorisé son signalisation sur une ou des applications internet ?

Si oui, je demande que le Conseil communal revienne sur cette décision en interdisant le stationnement de ces véhicules afin que la population locale puisse profiter sereinement de cet endroit, qu'elle contribue à entretenir. »

M. Fabien Schafer

Le Conseil communal n'a pas mis cette place sur le site Internet et est au courant de cette requête, pas plus tard que cette semaine, un dossier concret a été déposé à l'administration.

La réflexion doit aller au-delà de la cabane de la Source car potentiellement il y a d'autres endroits sur la commune qui pourraient être confrontés à ce type de problème qui n'en était pas un jusqu'à aujourd'hui.

Il faut voir quelles sont les mesures à prendre de manière globale, les démarches vont prendre un peu de temps, la situation ne pourra pas être réglée en deux jours.

M. Laurent Schwaller, président du comité d'organisation du giron des jeunes de la Sarine 2022 fait une brève présentation de la fête.

La parole n'étant plus demandée, la présidente remercie l'assemblée pour les débats. La séance est levée à 21h40.

SEANCE DE RELEVÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE GIBLOUX
31 MAI 2022

Procès-verbal

Présidence :	Mme Sophie Tritten
Conseil général :	48 Conseillers-ères généraux-ales sont présents-es (selon listes des présences annexées)
Excusé :	M. Frédéric Castella
Absente :	Mme Catherine Behnke
Conseil communal :	M. Fabien Schafer, syndic, M. Yves Rumo, vice-syndic, Mmes Diana Carbonnier et Geneviève Frick, MM Dominique Ayer, Roger Berset, Jacques Crausaz, Julien Gremaud et José Nieva

Il est 19h30 quand la présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

La séance a été convoquée conformément aux articles 34 et 38 de la loi sur les communes (LCo) :

- par convocation personnelle le 16 mai 2022 ;
- par insertion dans la Feuille officielle no 20 du 20 mai 2022 ;
- par avis au pilier public et sur le site Internet de la commune de Gibloux.

Tous les documents ont été transmis à chacune et chacun, ils étaient également disponibles sur le site Internet www.commune-gibloux.ch et au secrétariat général. Il n'y aura pas de lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un-e membre du Conseil général.

Les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Les règles de récusation sont rappelées, M. Laurent Schwaller, pour des raisons professionnelles se récusera pour le point 7.5 « Rossens – assainissement de la centrale de chauffage à distance de Rossens ».

Mme Catherine Ducrest, vice-présidente, dirigera le point 11.3 « élection à la commission financière, cercle de Vuisternens-en-Ogoz. »

Mme Caroline Spicher, scrutatrice suppléante, remplacera Mme Yasmine Macheret au point 11.3 « élection à la commission financière, cercle de Vuisternens-en-Ogoz. »

L'ordre du jour est le suivant :

7. Crédit d'engagement de la commune de Gibloux
 - 7.5 *Rossens – assainissement de la centrale de chauffage à distance de Rossens*
 - 7.6 *Rueyres-st-Laurent – mise en conformité du chauffage de l'ancienne administration communale*
8. Désignation de l'organe de révision pour les comptes de la commune de Gibloux et du Home médicalisé du Gibloux
9. Proposition de Yasmine Macheret représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz, étudier la possibilité de rajouter un parc à vélo à Vuisternens-en-Ogoz-croisée
10. Proposition de Philippe Savoy représentant le cercle de Corpataux-Magnedens, moratoire de trois ans sur la vente de bâtiment de parchets communaux
11. Election
 - 11.1 *élection à la présidence*
 - 11.2 *élection à la vice-présidence*
 - 11.3 *élection à la commission financière, cercle de Vuisternens-en-Ogoz*
12. Informations et communications du Conseil communal
13. Informations et communications du Bureau
14. Divers

7 Crédits d'engagement de la commune de Gibloux

7.5 Rossens – assainissement de la centrale de chauffage à distance de Rossens

M. Laurent Schwaller pour des raisons professionnelles se récusé et quitte la salle.

Présentation du dossier par M. José Nieva

Ce projet fait partie depuis quelques années déjà de la planification financière. Cet assainissement est nécessaire, il s'agit d'une centrale chauffée avec du bois dont le système, aujourd'hui, ne fonctionne plus et l'on chauffe au mazout.

Depuis 2012, le canton demande d'assainir cette centrale de chauffage à distance avec maintenant un ultime délai au 30 septembre 2022.

Le but est de pouvoir faire les travaux cet été encore afin de ne pas devoir louer une chaufferie mobile pour l'automne et l'hiver prochain.

Il est aussi précisé qu'il s'agit d'un entretien de la centrale existante et non d'une nouvelle centrale.

La commune a mandaté Gesa afin de voir s'il fallait assainir cette centrale ou plutôt en faire une nouvelle. Des contacts ont eu lieu avec différents propriétaires, notamment La Grandsetta, afin de connaître leur intérêt à se raccorder à la centrale de chauffage, tous ont décliné.

Par ailleurs, cette centrale chauffe le bâtiment de la halle de sport, la boucherie, l'école, le restaurant et quelques immeubles.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La commission financière a examiné cet objet. Elle constate que l'investissement d'un crédit d'ouvrage est nécessaire pour répondre aux exigences légales en rénovant les installations existantes qui ne répondent plus aux normes actuelles en termes d'émissions. Le Service de l'environnement a donné un dernier délai au 30 septembre 2022 pour assainir la centrale de chauffage à distance.

Le montant financier nécessaire de CHF 430'000.- sera pris en charge par les fonds propres disponibles ou à défaut par l'emprunt.

En conséquence, la commission financière émet un préavis favorable à cet investissement et invite le Conseil général à l'accepter. »

Discussion :

M. Roland Berger Rossens à titre personnel

« Membre de la commission de l'énergie, je m'étonne que nous n'ayons pas été convoqués par le représentant du Conseil communal pour la présentation de ce dossier devant la commission avant la demande d'investissement de ce soir.

Par ce message, je demande que le Conseil communal consulte la commission pour collaborer sur ce type de dossier et pour que la commission puisse li apporter ses connaissances.

Je me pose la question, mais à quoi sert la commission de l'énergie ?

Pour rappel, nous sommes une commune avec le label Cité de l'énergie et nous avons des objectifs à réaliser sur la base d'un audit réalisé en 2019, car le label Cité de l'énergie fait partie du programme Suisse Energie. Grâce au label Cité de l'énergie, les villes et les communes contribuent de manière significative à l'amélioration de la qualité de vie et à la protection du climat. Le label Cité de l'énergie est une distinction pour les communes qui réalisent concrètement une politique communale durable en matière d'énergie, de trafic et d'environnement.

En conclusion, les autorités, les entreprises et les citoyens doivent tirer à la même corde. »

Mme Catherine Ducrest Rossens titre personnel

Il est pris note que les propriétaires de La Grandsetta ne sont pas intéressés à se raccorder à cette centrale. Or, dans le RCU de l'ancienne commune de Rossens, il était stipulé au raccordement des immeubles collectifs et des habitations individuelles groupées au chauffage à distance de la commune dans les limites de la capacité de la centrale, il s'agit d'un PAD obligatoire. La question se pose s'il s'agit d'un choix du propriétaire ou si l'on peut le leur imposer.

M. José Nieva

Pour répondre à Mme Ducrest, il peut être fait mention dans un PAD de se raccorder à la centrale de chauffe. Cependant si le propriétaire utilise une autre alternative d'un chauffage écologique, on ne peut pas l'imposer.

De plus le projet de La Grandsetta n'aurait pas suffi pour construire une nouvelle centrale.

Pour répondre à M. Berger, la présentation du dossier à la commission de l'énergie est un oubli et le dicastère s'en excuse.

Décision :

Acceptez-vous la dépense de CHF430'000.- l'assainissement de la centrale de chauffage à distance de Rossens ?

La dépense de CH430'000.- est acceptée à la majorité évidente.

M. Laurent Schwaller réintègre la salle

7.6 Rueyres-st-Laurent – mise en conformité du chauffage de l'ancienne administration communale

Présentation du dossier par M. José Nieva

Ce chauffage est ancien et chauffe également l'appartement loué dans cet immeuble.

La commune a l'obligation de le mettre en conformité depuis 2019 déjà.

Si cet immeuble venait à être vendu, cet investissement lui donnerait de la valeur.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La commission financière a examiné cet objet. Elle constate que l'investissement d'un crédit d'ouvrage est nécessaire pour mettre en conformité le chauffage de l'ancienne administration communale. Plusieurs offres et variantes ont été étudiées par le Service technique. La meilleure solution est une pompe à chaleur (PAC) air-eau.

Le montant financier nécessaire de CHF 65'000.- sera financé par les fonds propres disponibles ou à défaut par l'emprunt.

En conséquence, la commission financière émet un préavis favorable à cet investissement et invite le Conseil général à l'accepter. »

Discussion :

M. Florian Clerc représentant le cercle de Corpataux-Magnedens

« Le remplacement de cet ancien chauffage à mazout est plus que nécessaire et nous allons le soutenir.

Cependant, nous regrettons que cet assainissement ne se réalise pas dans un concept global d'optimisation énergétique. En effet le CECB réalisé en 2020 mentionne clairement la mauvaise qualité de l'isolation thermique de ce bâtiment. Le rapport recommandait fortement de procéder en premier à l'amélioration de l'isolation et ensuite de remplacer le système de chauffage. De cette manière la puissance du générateur de chauffage pourrait être optimisée et de l'énergie serait ainsi économisée sur le long terme.

L'efficacité énergétique est un élément essentiel de la transition énergétique et est l'affaire de toutes et tous d'autant plus dans le contexte actuel.

En ne suivant pas les bonnes pratiques recommandées par les experts mais également relayées par elle-même, la commune manque, selon nous, à son rôle d'exemplarité. Nous invitons vivement le Conseil communal à revoir sa stratégie d'optimisation énergétique de ses bâtiments. »

M. Cédric Dubuis représentant la majorité du cercle de Le Glèbe

Le cercle approuve cet investissement et regrette également que la commission de l'énergie n'ait pas été consultée. Il est proposé de voir le dossier d'une manière globale et de valoriser ce bâtiment pour le bien commun.

M. José Nieva

Les réflexions sont justes. Cet immeuble est destiné à la vente selon le plan financier. La mise en conformité est devenue obligatoire par le canton, on ne touche pas de subvention. Le nouvel acquéreur de ce bâtiment va le rénover et pourra toucher des subventions.

Il y aurait eu une autre réflexion du Conseil communal si le bâtiment n'était pas destiné à la vente.

Mme Catherine Ducrest

Il est demandé des éclaircissements sur le fait que l'on ne touche pas de subvention si le bâtiment est mis en vente.

M. José Nieva

Une collectivité publique, lorsqu'elle entretient l'enveloppe d'un bâtiment ne touche pas de subvention. En le vendant au prix où il est taxé et en ajoutant la mise en conformité du chauffage, la personne qui va l'acheter va entreprendre des travaux et pourra bénéficier des subventions.

Mme Catherine Ducrest

Si ce bâtiment est destiné à la vente, autant le vendre de suite sans mettre en conformité le chauffage.

M. José Nieva

Aujourd'hui, il n'est pas possible de le vendre du fait qu'il se trouve en zone d'intérêt général, nous devons procéder à une modification du plan d'aménagement local pour le mettre en zone village.

M. Cédric Dubuis

Il précise que le délai était fixé au 30 mai 2020 et que nous sommes déjà le 31 mai 2022.

M. Stiobban Godel Le Glèbe à titre personnel

Il est demandé si la puissance de la pompe à chaleur est donnée avant ou après l'isolation, cela veut dire que l'on aura une pompe à chaleur surpuissante une fois l'enveloppe effectuée.

M. José Nieva

Les offres tiennent compte de l'isolation sauf contradiction de M. Roland Berger, lequel répond non.

M. Laurent Schwaller Rossens à titre personnel

Il y a une certaine incertitude dans ce dossier, on fait mention que le bâtiment n'est pas à vendre, ensuite on dit qu'il est à vendre, on met une pompe à chaleur surpuissante. Ce dossier est beaucoup trop flou et il invite le Conseil général de refuser cette demande de crédit.

M. José Nieva

Le plan financier mentionne clairement que ce bâtiment est à vendre mais du fait qu'il se trouve en zone d'intérêt général il ne peut être vendu pour le moment. Si l'harmonisation du plan d'aménagement local peut être déposée cet automne, il pourra alors être vendu avant la fin de l'année.

M. Laurent Schwaller

Il sera alors vendu avec une pompe à chaleur surpuissante

M. Florian Clerc Corpataux-Magnedens à titre personnel

La vente est mentionnée dans le plan financier donc pas actée. Il aurait été intéressant de venir avec deux propositions, soit un assainissement global y compris l'isolation et une autre solution qui serait de moindre coût.

M. José Nieva

L'assainissement aujourd'hui de CHF 65'000.-, c'est aussi CHF 80'000.- dans le plan financier. Il aurait été souhaitable lors de la présentation du plan financier que les interventions interviennent à ce moment-là.

M. Pascal Krayenbühl Corpataux-Magnedens à titre personnel

Il est rappelé que le plan financier est une présentation/projection des objets qu'il ne fait part d'aucune décision du Conseil général. Il est aussi dommage que ce dossier n'ait pas été présenté à la commission de l'énergie.

M. José Nieva

Le plan financier est une projection qui montre les intentions.

Si la demande est de venir avec un projet global pour le conserver, le dicastère n'est pas opposé. Il est rappelé que ce chauffage date de 1967 et qu'un locataire habite ce bâtiment.

Mme Catherine Balmer Vuisternens-en-Ogoz à titre personnel

Aucun privé ne pourrait se permettre d'entreprendre des rénovations en mettant un chauffage surdimensionné sans voir l'isolation. Concernant le locataire, il y a peut-être moyen d'améliorer ce chauffage pour pouvoir si le bâtiment est vendu de permettre à la personne de vivre dans un bâtiment convenable.

Des grands travaux sans revoir l'isolation, ce n'est pas correct et aucun privé ne pourrait se le permettre.

M José Nieva

Si le chauffage lâche, il faudra louer une chaufferie mobile à CHF 5'000.- par mois.

Décision :

Acceptez-vous la dépense de CH 65'000.- pour la mise en conformité du chauffage de l'ancienne administration communale à Rueyres-st-Laurent ?

La dépense de CH 65'000.- est refusée à la majorité, 20 non, 16 oui et 12 blancs

8 Désignation de l'organe de révision pour les comptes de la commune de Gibloux et du Home médicalisé du Gibloux

Présentation du dossier par M. Pascal Krayenbühl, président de la commission financière

« Conformément à l'article 57 de la loi sur les finances communales (LFCo), le contrôle externe de la comptabilité et des comptes est assuré par un organe de révision externe désigné par le Conseil général, sur la proposition de la commission financière.

La commission financière a demandé des offres forfaitaires à 7 fiduciaires pour la révision externe de la comptabilité et des comptes de la Commune de Gibloux et du Home médicalisé du Gibloux (HMG).

Les fiduciaires Fiduvision SA et Fiduciaire Jean-Marc Etienne SA ont renoncé à déposer une offre.

Les 5 fiduciaires suivantes ont présenté une offre :

- CORE Fiduciaire Revicor SA
- Fiducum SA
- Berney Associés
- FIDUCONSULT Fribourg SA
- Régis SA

Toutes les offres répondaient aux critères requis. Les prix se situaient dans une fourchette allant de CHF 12'000.- (HT) à CHF 18'000.- (HT).

La commission financière, vous propose de désigner la fiduciaire Fiducum Fribourg SA qui a soumis l'offre forfaitaire la plus favorable pour la révision externe de la comptabilité et des comptes de la Commune de Gibloux et du Home médicalisé du Gibloux (HMG) soit pour un montant de CHF 12'000.- (HT) pour une durée de trois ans. »

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous de donner mandat à Fiducum Fribourg SA pour une période de 3 ans pour le montant de CHF 12'000.- ?

La proposition de renouvellement est acceptée à l'unanimité.

9 Proposition de Yasmine Macheret représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz, étudier la possibilité de rajouter un parc à vélo à Vuisternens-en-Ogoz-croisée

Le Bureau a préavisé de recevoir la proposition.

Mme Yasmine Macheret

Elle n'a pas d'autres commentaires à ajouter et espère que la proposition sera acceptée. Si c'est le cas, elle souhaite que le Conseil communal ne tarde pas trop à procéder à l'ajout de ce parc à vélo.

Discussion :

M. Cédric Dubuis représentant le cercle de Le Glèbe

Le cercle est favorable à ce projet et lance la proposition que ça se fasse dans chaque village de la commune.

M. Yves Rumo

Le Conseil communal soutient cette proposition.

Actuellement trois projets d'arrêt de bus sont en cours auprès du Service de la mobilité, Farvagny-le-Grand centre, les deux arrêts de Vuisternens-en-Ogoz et celui de Villarlod. Il est prévu de maintenir un abri à chaque arrêt de bus avec un parc à vélo où la place s'y prêtera.

Décision :

Acceptez-vous la proposition de Mme Yasmine Macheret telle que présentée ?

La proposition de Mme Yasmine Macheret est acceptée à l'unanimité.

10 Proposition de Philippe Savoy représentant le cercle de Corpataux-Magnedens, moratoire de trois ans sur la vente de bâtiment et de parchets communaux

Le Bureau a préavisé d'irrecevable la proposition.

M. Philippe Savoy

« J'ai lu avec attention le message du bureau du Conseil général qui juge ma proposition irrecevable. J'accepte le fait que juridiquement, un moratoire qui serait accepté par le Conseil général n'aurait qu'une valeur uniquement déclamatoire et non contraignante.

A ce stade et en prévision de possibles nombreuses ventes de bien communaux, j'espère déjà que le simple fait que cette proposition a été posée ce soir dans notre plenum aura suscité la réflexion auprès de chacune et chacun d'entre nous.

Je vais donc retirer ma proposition sous cette forme pour mieux revenir avec un postulat.

A titre personnel, je continue de penser qu'en matière de vente immobilière dans le contexte que l'on connaît aujourd'hui, il est urgent d'attendre ! »

Le retrait de la proposition doit être voté selon la motion d'ordre.

Décision :

Acceptez-vous le retrait de la proposition de M. Philippe Savoy ?

Le Conseil général accepte le retrait de la proposition de M Philippe Savoy à l'unanimité

11 Election

11.1 élection à la présidence

Présentation des candidats :

Le cercle de Rossens présente la candidature de Mme Catherine Ducrest.

Vote :

Le scrutin de liste n'étant pas demandé, Mme Catherine Ducrest est élue tacitement à la présidence.

La nouvelle présidente adresse quelques mots à l'assemblée :

« Permettez-moi de vous remercier pour la confiance que vous m'accordez pour cette année. Au bureau depuis 6 ans, j'ai eu le temps d'apprendre à connaître le cahier des charges, la tâche consistant avant tout à gérer l'organisation et le bon déroulement des séances plénières.

Depuis la mise en place de ce Conseil général, les discussions, même animées, se sont toujours déroulées de manière respectueuse, courtoise et constructive. Je suis convaincue que nous pourrons continuer sur cette voie.

Aussi, je souhaiterais que chacune et chacun ose prendre la parole afin qu'un maximum d'idées puissent être entendues et débattues. Je serais ravie de connaître la voix de vous toutes et tous d'ici la fin de ma présidence.

Nous devons donner à notre Conseil communal le soutien et les moyens d'accomplir sa mission pour le bien-être de notre population. Cependant, nous nous devons aussi de rester réalistes et pragmatiques afin que les ressources soient utilisées à bon escient.

Dans un souci d'efficacité, j'estime qu'il est indispensable que les commissions soient mieux intégrées dans l'élaboration des projets et ce, dès les premières réflexions. Nous pourrons ainsi éviter des refus ou des reports, et leurs conséquences.

La situation géopolitique actuelle entraîne déjà une hausse des prix des matières premières, qui se répercutera inévitablement sur les prix à la consommation.

De plus, la négociation entre le Conseil communal et la commission des eaux ne déploiera que de modestes effets sur les factures des contribuables. En effet, nous devons faire face à d'importants investissements en lien avec l'évacuation et le traitement des eaux usées qui doivent obligatoirement être financés par les comptes y relatifs.

Dès lors, et compte tenu de la bonne santé des comptes communaux, une baisse du taux d'imposition pour les personnes physiques permettrait de favoriser un niveau de consommation garant d'une qualité de vie stable.

A mon avis, il sera non seulement opportun mais nécessaire qu'une réflexion puisse avoir lieu sur ce point. J'enjoins donc le conseil communal à prendre en considération cette réflexion lors de l'établissement du budget.

Plusieurs intervenants l'ont déjà évoqué lors de la séance d'hier, j'ai alors hésité à modifier mon texte à ce sujet. Toutefois, je côtoie M. Crausaz depuis 14 ans dans le cadre des finances communales. J'ai été agréablement surprise que lui-même nous parle de la désormais envisageable baisse d'impôts. Mais, comme la vie n'est pas un long fleuve tranquille, qu'il y a encore 6 mois avant l'approbation du budget, j'ai décidé de garder mon texte.

Enfin, je reviens sur mon intervention du 30 novembre 2020, séance du budget pour 2021 : « Sans juger du bienfondé des projets présentés, je suis d'avis qu'il y a trop de nouveaux projets alors que d'autres déjà votés depuis un certain temps peinent à avancer, ceci d'autant plus que le changement de législature ne favorisera pas l'avancement de certains travaux. » Aujourd'hui, je peux ajouter encore le changement à la tête du service technique...

Nous avons engagé de nouveaux collaborateurs, me direz-vous, mais avec 34 projets ouverts à ce jour, je pense que ce propos est toujours d'actualité.

En conclusion, chaque organe a ses attributions, certes, mais nous devons travailler conjointement pour prendre les bonnes décisions au bon moment, avec les moyens disponibles. »

11.2 élection à la vice-présidence

Présentation des candidats :

Le cercle de Le Glèbe présente la candidature de M. Sébastien Geinoz.

Vote :

Le scrutin de liste n'étant pas demandé, M. Sébastien Geinoz est élu tacitement à la vice-présidence.

11.3 élection à la commission financière, cercle de Vuisternens-en-Ogoz

Suite à la démission de Mme Anne Dafflon en tant que membre de la commission financière, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Présentation des candidats :

Mme Catherine Balmer présente la candidature de Mme Sophie Tritten.

M. Armin Grünenfelder présente la candidature de Mme Yasmine Macheret.

Discussion :

M. Léo Bulliard représentant le cercle de Farvagny

« Lors des séances de constitution de 2016 et de 2021, le Groupe de Farvagny avait demandé que le nombre de membres de la commission financière soit augmenté à 7 ou 9 afin de notamment permettre à plus de conseillers/ères généraux/ales de participer à cette commission cruciale pour le bon fonctionnement de notre commune. Lors des deux séances, notre groupe avait une seconde candidature prête avec comme point commun d'être celles de conseillers de 25 ans motivés à accompagner un collègue de groupe plus expérimenté afin de se familiariser avec les finances communales. Nous souhaitons également assurer une gestion optimale du ménage communal et apporter une pérennité au sein de la commission en maintenant un certain nombre de membre sur la durée. Le changement de 80% des membres avec la nouvelle législature a donc consolidé notre position. Nous regrettons aujourd'hui de devoir déjà renouveler un membre de cette commission et souhaitons profiter de l'occasion pour permettre à notre plus jeune collègue de rejoindre cette commission. Au-delà des groupes, il est de notre devoir de penser au futur de notre commune et de préparer au mieux son avenir. Il est indispensable que de jeunes élu.e.s puissent prendre part à cette commission afin de découvrir ce monde complexe. Notre groupe a pris cette décision alors qu'aucune candidature officielle ne lui avait été signalée. Nous pouvons regretter que l'intérêt de Yasmine Macheret n'ait pas été signifié lors de la séance de préparation du groupe de Vuisternens-en-Ogoz mais toutefois suffisamment tôt pour permettre de la considérer en prévision de ce soir. Le groupe de Farvagny soutient donc la candidature de Yasmine Macheret pour rejoindre la commission financière et vous invite à faire de même. »

Mme Catherine Balmer présidente du cercle de Vuisternens-en-Ogoz

« Le groupe de Vuisternens-en-Ogoz constate que le groupe de Farvagny, en agissant de la sorte, cherche à avoir le contrôle des décisions prises au sein de Conseil général. Ces agissements mettent la démocratie à mal. Ils ne rehaussent pas non plus l'opinion que bon nombre se font de la politique. Le groupe de Farvagny use de son statut de groupe à forte représentation pour réduire encore un peu plus le rôle des groupes qu'il nomme « les petits groupes ». Il impose sa vision de ce que devrait être la commission financière, frustré de ne pas avoir obtenu qu'elle se compose de 7 membres au lieu de 5.

La convention de fusion a prévu deux législatures avec des groupes composés de représentants des anciennes communes. Qu'on l'apprecie ou non, il en est ainsi jusqu'en 2026. Le respect des choix des groupes est à notre sens une condition pour que la législature 2021-2026 se poursuive dans l'harmonie.

La manœuvre à laquelle nous assistons est un précédent dangereux pour le bon fonctionnement de ce Conseil général durant cette législature. Elle ébranle durement la confiance et la cohésion des groupes; cela laissera des traces, et nous devons tous en subir les conséquences. »

M. Philippe Savoy Corpataux à titre personnel

L'année de naissance de Mme Tritten, 1976, laisse de belles perspectives de vitalité au sein du Conseil général de la commune pour lequel elle s'est engagée en tant que présidente. Le lien évident avec le Grand Conseil du canton sera certainement favorable dans une commission financière dont les enjeux sont très importants pour une commune de notre dimension.

Il soutient comme la majorité du cercle de Corpataux-Magnedens la candidature de Mme Sophie Tritten.

Afin d'avoir une discussion au sein des cercles, la séance est interrompue de 20h20 à 2025.

Mme Sophie Tritten

« Je déplore du fond du cœur que Mme Macheret n'ait pas fait part de vives voix au groupe de son intérêt pour la commission financière.

Avec les 6 autres membres du groupe de Vuisternens, nous avons toutes et tous signé un tout-ménage pour la campagne aux élections communales dans lequel nous nous engageons à travailler ensemble à la bonne représentation des intérêts de notre village.

Vuisternens-en-Ogoz a passablement souffert et pleinement dû subir les conséquences de l'entêtement stérile d'un de ses conseillers communaux il y a 14 ans de cela.

Je tiens à rester fidèle à l'engagement que j'ai pris envers les citoyens et citoyennes de Vuisternens. Par loyauté pour la confiance dont m'ont honorée les personnes qui ont inscrit mon nom sur leur bulletin de vote, et même si la majorité de mon groupe me soutient, je retire ma candidature à cette élection. A mes yeux, l'esprit de concorde a bien plus de valeur. »

Mme Yasmine Macheret

A aucun moment elle a imaginé l'ampleur qu'allait prendre sa candidature pour la commission financière et des tensions actuelle et elle retire également sa candidature.

Afin d'organiser la suite de ce point, la séance est interrompue de 20h30 à 20h40.

La vice-présidente annonce que conformément au règlement du Conseil général, la commission financière doit être représentée par un membre du cercle de Vuisternens-en-Ogoz, il sera procédé à une élection libre.

Mme Catherine Balmer maintient la proposition de candidature de Mme Sophie Tritten.

Vote :

Bulletins distribués	48
Bulletins rentrés	48
Bulletins blancs	3
Bulletins nuls	0
Bulletins valables	45
Majorité absolue	23
Mme Sophie Tritten est élue avec 26 voix	

Ont obtenu des voix :

Mme Yasmine Macheret, 15 voix

Mme Catherine Balmer, 2 voix

M. Armin Grünenfelder, 1 voix

M. Bastien Monney, 1 voix

12 Informations et communications du Conseil communal

M. Fabien Schafer

Il adresse ses félicitations à la nouvelle présidente, Mme Catherine Ducrest. Le message est entendu notamment sur la collaboration entre l'exécutif et le législatif, c'est ainsi que nous ferons avancer la commune. Certes nous avons pu constater que nous avons encore certains bugs, le point de la commission de l'énergie qui est une nouvelle commission et qu'il n'y a pas encore eu le réflexe de prendre son préavis.

Suite à l'approbation des comptes communaux et des crédits d'investissement, il adresse tout d'abord ses remerciements pour les échanges et la confiance témoignée à l'exécutif. Il remercie l'ensemble des personnes qui ont contribué à l'exercice 2021 avec un merci particulier au Service des finances et au Responsable de Dicastère M. Jacques Crausaz.

Les comptes du HMG ayant également été approuvés, il profite de souligner le travail effectué par la nouvelle direction et le comité, en particulier son Président M. Bernard Eltschinger. Merci à vous !

Révision des règlements eau potable et eaux usées – état de situation, M. Roger Berset

« 2018 - Séance du 4 décembre du Conseil général le groupe de Farvagny a demandé la création d'un groupe de travail du Conseil général pour revoir l'entier de ces deux règlements.

2019 - Proposition formelle lors de la séance du Conseil général du 10 avril 2019 et contre-proposition du Conseil communal portant sur la constitution d'une commission du Conseil communal composée d'un membre du Conseil général par cercle et de deux membres du Conseil communal.

Le 28 mai 2019 la commission est constituée avec à la présidence Yves Rumo, à la vice-présidence Frédéric Oberson et les membres Jean-François Charrière, Catherine Balmer, Philippe Dougoud, Dominique Castella et Michel Brunisholz accompagnés par Jacques Crausaz pour l'aspect financier, Brigitte Cottet coordinatrice et Patricia Barras secrétaire.

2020 - Travail de la commission et rapport final.

2021 - Le 8 mars 2021, le rapport final de la commission fait état de propositions divergentes entre la délégation des membres du Conseil général et le Conseil communal. Les analyses effectuées et les discussions dans le cadre de cette commission ne nous ont pas permis de proposer des modifications de ces deux règlements.

En séance du 30 mars 2021 du Conseil général, une proposition de modification des règlements communaux eau potable et eaux usées signée par les membres représentant le Conseil général de la commission est acceptée par le Conseil général.

Ces propositions sont les suivantes :

1. Le principe du consommateur-pollueur-payeur doit être renforcé pour promouvoir l'économie d'eau avec les ratios suivants : minimum 50% taxe liée à la consommation (taxe d'exploitation) et maximum 50% taxe non liée à la consommation (taxe de base) ;
2. l'assiette prélevée sur le citoyen-contribuable doit baisser de 20% sur l'eau potable et de 5% sur les eaux usées par rapport aux prélèvements avec les taux 2019 ;
3. la commune participe à l'effort écologique et au financement du chapitre des eaux selon les règlements comme les autres assujettis, sans dérogation ;
4. changement du mode de calcul des équivalents habitants sur la base des pièces habitables dans le règlement des eaux usées ;
5. la commune ne prélève pas de frais administratifs sur les chapitres concernant la gestion de l'eau par l'administration communale, ou un taux maximum de 0,5% si le service des communes l'y contraint ;
6. suppression des tarifs minimums et maximums dans les règlements, mais inclusion du tarif fixe appliqué dont les changements devront être soumis au vote du Conseil général.

2021 - Nouvelle législature, nouveau responsable du dicastère :

1. Création d'une commission Eau avec à la présidence Roger Berset, à la vice-présidence Catherine Balmer, et les membres Fabien Schafer, Sébastien Bossy, Vincent Perriard, Stiobban Godel et Zatloukal Jiri ;
2. établissement d'un cahier des charges pour cette commission ;
3. Travail prioritaire de la commission : analyser les règlements eau potable et eaux usées et soumettre des propositions de modifications au Conseil communal.

Après six séances de travail la commission a élaboré un projet de modifications des deux règlements qui a été soumis au Conseil communal.

Un consensus partiel a été trouvé et accepté par les deux parties.

2022 - Les deux règlements ont été soumis aux services de l'Etat pour préavis : le Service de l'environnement, le Service sécurité alimentaire et affaire vétérinaire et le Service des communes.

Février 2022, retour des services susmentionnés et relecture et adaptation des deux règlements par la commission Eau et par le Conseil communal.

Février 2022, préparation du dossier à envoyer à la Surveillance des Prix (SPr) au département fédéral de l'économie (dossier composé de 21 chapitres qui va de la proposition de modification du règlement à la planification financière 2022 – 2026).

21 février 2022, confirmation de réception de notre dossier à la SPr et avis de traitement dans un délai de 12 semaines.

A ce jour après 2 rappels aucun retour de la SPr.

Pour rappel, le préavis de la SPr doit être joint à la demande de décision au législatif pour toute modification de règlement eau potable et eaux usées. Il s'agit d'une obligation légale et sans ce rapport la procédure est entachée d'un vice formel.

Les objectifs de la commission Eau et du Conseil communal étaient de présenter ces règlements à la séance de ce soir, avec la possibilité d'une entrée en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

Sans retour de la SPr nous avons été contraints de reporter la présentation pour approbation par le Conseil général à la séance d'octobre 2022, de reporter l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Les règlements actuels restent valables pour 2022 avec les mêmes tarifs que 2021. »

Rapport sur le personnel, M F. Schafer

Le rapport du Conseil communal sur le personnel communal vous a été transmis avec la documentation ; il n'en sera pas fait lecture. Il regroupe les années 2020 et 2021 et vous donne un aperçu global des questions liées au personnel. Les Dicastères répondront à vos éventuelles questions soit en direct soit ultérieurement.

La discussion n'est pas demandée.

Nouvelle activité professionnelle du syndic, M. Fabien Schafer

« La dernière communication porte sur ma personne. Vous n'êtes pas sans savoir que, depuis le 25 avril dernier, j'ai le privilège d'occuper une nouvelle fonction professionnelle en tant que Lieutenant de Préfet de la Gruyère, un engagement passionnant en faveur de la collectivité.

Je ne vais pas revenir sur les quelques actualités politiques qui ont entouré ma nomination. Personnellement, j'ai en effet toujours rejeté la politique politicienne et les attaques personnelles motivées par un seul intérêt partisan. Ce qui, au contraire, a toujours guidé mon engagement est l'intérêt supérieur de la population. C'est donc pour cette raison que j'avais d'emblée indiqué entrer dans ma nouvelle fonction de Lieutenant de Préfet et voir à l'usage ma capacité à continuer à assumer mon mandat de Syndic. Il aurait été irresponsable et inconséquent vis-à-vis des électeurs et de toutes les personnes qui m'ont fait confiance en me portant à l'exécutif et à cette fonction de démissionner sans être en parfaite connaissance de cause de ma nouvelle situation.

Je suis donc entré rapidement en fonction. La contrepartie a été de travailler dans un premier temps à un taux partiel – en l'occurrence 80% -, ce qui est encore le cas à ce jour. J'ai également mis un terme ou en suspens tous mes engagements associatifs. Cela me permet donc d'assumer consciencieusement et adéquatement cette période de réadaptation propre à tout changement professionnel. J'augmenterai ensuite mon taux à 100% dès cet été.

Durant ces premières semaines à la Préfecture de la Gruyère, j'ai pu prendre connaissance de l'ampleur de la tâche, des travaux et projets en cours, des défis futurs et des échéances, respectivement du calendrier. Je continue d'appréhender cette magnifique fonction et les obligations qui y sont rattachées.

Cela m'a permis de tirer le constat suivant : cumuler cette profession à la syndication d'une Commune est un gros job, un immense job.

Je suis toutefois habitué. Lors de la législature 2016/2021, alors que je n'étais entre guillemets que Conseiller communal, j'assumais déjà un immense engagement avec mon Dicastère, dans un contexte de fusion, tout en travaillant pourtant à 100% sur le plan professionnel. J'ai toujours pleinement assumé mes responsabilités professionnelles ou politiques, mais je suis bien placé pour savoir que cela demande un investissement énorme, de la rigueur et de l'organisation. Bien sûr, il ne faut pas avoir une vision étriquée du travail : il faut être d'accord d'en faire plus, de s'engager totalement dans son job et pour la collectivité, sans compter ses heures.

Je tiens à souligner que cela n'a rien d'extraordinaire : beaucoup de gens s'engagent bien plus encore, que ce soit des politiciens/politiciennes, des présidents/présidentes de club ou d'autres personnes engagées notamment dans nos sociétés villageoises.

Sur le fond, je vois par ailleurs une grande richesse au cumul de ces deux fonctions : l'élu communal est au fait de la réalité du quotidien et des actualités des communes / le Lieutenant de Préfet de l'évolution du cadre et des actualités politiques.

Mon potentiel cumul de 2 fonctions est donc lourd mais absolument réalisable, au prix certes de certains sacrifices, notamment sur un plan personnel.

Cela étant...

Ces premières semaines m'ont fait également découvrir une facette particulière de ma nouvelle fonction de Lieutenant : les urgences, où il faut être présent et moduler son agenda à la dernière minute au gré de certaines actualités.

Je vois là un potentiel risque sur le long terme avec la mission de Syndic : dans ma vision, le Syndic doit être présent dans un certain nombre de situations, on s'attend à ce qu'il mène le bateau également en cas de tempêtes. Moi qui ai connu des actualités fortes en ce début de législature – notamment une pollution du réseau d'eau – je parle en toute connaissance de cause. Certes, cela reste des cas rares et exceptionnels, mais s'il devait y avoir urgence des deux côtés au même moment, ma profession étant légitimement prioritaire, je ne serais pas en mesure d'assumer pleinement mon mandat de Syndic. Nous avons discuté avec mes collègues du Conseil communal, mais malgré tous les aménagements et les mesures que nous aurions pu imaginer, aucune ne permet de résoudre adéquatement ce problème, le seul identifié.

Le sacrifice reste également trop grand sur le plan personnel. J'ai maintenant bien entamé la trentaine, avec tout ce que cela peut impliquer, notamment sur un plan privé. Mes engagements associatifs me tiennent également à cœur. Ces aspects prépondérants comptent aussi dans la balance, au regard de ma nouvelle profession déjà fortement chronophage.

Tenant compte de l'ensemble de ces éléments que j'ai tenu à vous communiquer de manière sincère et transparente, j'ai le regret de vous annoncer la remise de mon mandat de Syndic au 31 août 2022. Je pourrai ainsi profiter de la période estivale – ordinairement plus calme à tous les niveaux – pour terminer les dossiers sur le feu et préparer au mieux ma succession.

Ayant reçu d'innombrables soutiens et demandes de poursuite de mon mandat de Syndic, sachez que je ne le fais pas de gaieté de cœur, moi qui m'engage depuis 12 ans avec passion pour notre Commune, mais j'ai toujours fait les choses avec cohérence, respect et conséquence. Je n'imaginai pas rendre si vite mon tablier, mais dans un système de milice, je n'avais bien évidemment pas anticipé ce nouveau défi professionnel, celui-ci devant rester une priorité à mon âge. J'espère que vous comprendrez ainsi mon choix et le respecterez, je vous en remercie par avance.

S'agissant de la suite, je souhaite remettre entièrement mon mandat. C'est un choix personnel et conforme à l'usage, ce qui permettra aussi à la prochaine syndication de prendre pleinement son envol. Toutefois, je ne veux aucunement entraver le bon fonctionnement de notre administration ou la défense des intérêts de Gibloux, notamment en lien avec la représentation de la Commune dans

les grémiums intercommunaux dont les prochains remplacements ne seront pas possibles avant le mois de décembre. La période estivale n'est par ailleurs pas idéale pour une élection complémentaire.

Après discussion avec mes collègues du Conseil communal, nous avons convenu que je mette un terme à mon mandat au 31 décembre 2022. Du 1^{er} septembre au 31 décembre, j'aurai ainsi la fonction de simple Conseiller communal et pourrai accompagner le bouclage des dossiers en cours, soutenir au mieux la transition en poursuivant les travaux dans mon Dicastère de l'ordre public et de la Police du feu, en particulier la mise en œuvre de la réforme pompiers et les autres dossiers ouverts. Ce Dicastère devra en outre nécessairement être revu au début 2023 avec la nouvelle organisation des pompiers de district au 1^{er} janvier. De même, pour notre administration – qui connaît une grande charge de travail avec la mise en œuvre de son optimisation –, cela permettra d'organiser sereinement l'élection en fin d'année.

Dans l'intérêt supérieur de la Commune, j'assumerai donc ces quelques mois supplémentaires en tant que simple Conseiller communal pour permettre une transition idéale.

Soyez assurés que je remplirai pleinement mes attributions jusqu'à la fin de mon mandat. Soyez assurés que je le ferai avec toujours autant de plaisir. Encore une fois, je vous remercie d'avance pour votre compréhension. J'aurai l'occasion de vous faire mes adieux formels en fin d'année, mais je tiens d'ores et déjà à remercier toutes les personnes avec qui j'ai pu collaborer durant ces douze années et toutes les personnes qui m'ont soutenu. »

13 Informations et communications du Bureau

Dates des prochaines séances du Conseil général

6 octobre 2022

5 et 6 décembre 2022

Sortie du Conseil général

Vendredi 16 septembre 2022, des informations suivront prochainement.

Atelier Fresque du Climat

9 juin 2022, inscription en ligne

Exposition école de Farvagny-le-Grand et Vuisternens-en-Ogoz « Larguons les amarres »

Du 22 au 24 juin 2022

14 Divers

- M. Philippe Savoy Corpataux-Magnedens à titre personnel

Postulat :

« « Stratégie immobilière de la commune de Gubloux et consultation citoyenne y relative »

« N'attendez pas pour acheter l'immobilier, achetez l'immobilier et attendez ».

Cette citation de l'homme d'affaires et conférencier T. Harv Eker illustre la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. L'Etat de Fribourg l'a d'ailleurs bien identifié en réduisant ses charges de location et en devenant davantage propriétaire de biens immobiliers.

Dans son plan de législation 2021-2026, le Conseil communal nous dit vouloir vendre au moins deux de ses bâtiments (à Magnedens, Villarsel-le-Gubloux ou Rueyres-St-Laurent).

Je cite le message : « L'évolution d'une collectivité passe par la construction de nouveaux centres (...) cela implique une désaffectation de certains bâtiments qui deviennent une charge financière pour la commune. Aussi, il s'agira de valoriser ces biens en les vendant, à l'exception de ceux pour lesquels un besoin avéré est identifié ».

Sachant que le besoin avéré d'aujourd'hui n'est peut-être pas celui de demain, je voudrais que notre commune se dote d'une stratégie immobilière fine construite sur la durée (horizon 2035), telle que vient de l'établir le canton de Fribourg.

Parce que lorsqu'on parle de vendre des bâtiments, il me semble important de ne pas oublier qu'au-delà de la pierre, c'est de la terre (souvent bien placée, en centre village) dont la commune se séparerait potentiellement. Le fait qu'on veuille se soulager aujourd'hui de charges d'entretien, il est vrai souvent trop élevées, ne devrait pas être le seul élément à prendre en considération dans notre réflexion.

Ainsi, la remise à la nature de certaines parcelles (développement de la biodiversité), la mise en location pour des projets de coopératives citoyennes, la réflexion autour des enjeux liés aux réseaux de santé, etc... sont autant de points qui devraient être questionnés attentivement. Les exemples peuvent être nombreux car les défis environnementaux et sociétaux (présentés par exemple dans le film « Demain » ou via les nombreuses initiatives citoyennes qui naissent dans le monde) vont continuer d'occuper nos débats.

Suivant donc l'exemple du Conseil d'Etat¹ (<https://www.fr.ch/sites/default/files/2021-11/strategie-immobiliere.pdf>), je demande que la commune de Gibloux établisse un rapport sous forme de stratégie immobilière en incluant une consultation citoyenne. Cette stratégie pourrait prendre ses racines sur une analyse SWOT des biens communaux, une réflexion autour de la possibilité d'octroyer des droits de superficie plutôt que des vendre des biens, ou d'explorer les pistes de locations de ces objets, ...). Au-delà du très bon recensement des bâtiments qui existe déjà, il s'agit aujourd'hui de ne pas se précipiter et de définir les meilleurs usages de tous ces biens avant de potentiellement s'en séparer et/ou de mener leurs mutations. Car une fois vendu, il est trop tard pour revenir en arrière sans perdre beaucoup.
Car toute appropriation privée est possiblement une expropriation collective. Notre devoir politique est bien de défendre l'intérêt commun. »

Le Bureau prend note de ce postulat qui sera traité lors de la prochaine séance.

- M. Philippe Savoy représentant le cercle de Corpataux-Magnedens
« Je saisis l'article 54bis de notre règlement du Conseil général pour formuler une requête à l'endroit du Conseil communal.
Suite à notre séance d'hier soir, nous nous sommes questionnés quant à l'opportunité d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment de la Tuffière étant donné que les travaux ont commencé et ont impliqué l'installation d'échafaudages.
De plus, comme l'a signalé le conseiller communal Yves Rumo en réponse à une question du groupe de Rossens, si nous voulons acquérir davantage de véhicules électriques pour notre commune, nous devons bien avoir des bornes de recharges. Ce serait alors l'occasion de faire «une pierre deux coups» en installant une borne liée à ces panneaux. La place aux abords de la Tuffière est suffisamment grande pour que les véhicules viennent s'y recharger facilement.
Si nous déposons une proposition formelle, nous devrions attendre notre prochaine séance de Conseil général pour nous prononcer. Avec cette requête, nous laissons le Conseil communal évaluer la situation et profiter potentiellement de l'opportunité des travaux actuels pour y installer ces panneaux. »

- M. Ludovic Michel, personnel
« En mars 2021, le chalet des Râpes situé à Villarod a été mis en vente. Après réflexion, nous nous sommes réunis avec les présidents des 6 jeunesses de notre commune. Nous avons échangé à ce sujet et il est ressorti l'idée de redonner un second souffle à ce chalet.
Le 7 juin 2021, nous avons écrit une lettre à M. Nieva responsable des bâtiments en lui expliquant brièvement notre projet et en demandant d'attendre quelques jours avant de prendre une décision sur la vente. En effet, nous avons rendez-vous avec le Service cantonal de l'aménagement du territoire pour se renseigner de ce qu'on peut réellement faire avec ce bien.
Par la suite, nous nous sommes rendus au SECA afin de savoir quelle possibilité il y avait pour redonner vie à cette bâtisse. Après notre rendez-vous avec Mme Herren un avis de droit nous a été transmis ainsi qu'à la commune.
Le 23 juin 2021, nous avons rencontré M. Nieva, pour lui exposer plus en détail nos idées et avoir un échange ouvert avec lui.
N'ayant pas eu de suite à cette rencontre, nous avons cette fois ci repris l'initiative de réécrire une lettre le 24 août 2021 adressée au Conseil communal en réitérant nos idées et propositions.
Le vendredi 26 novembre 2021, un mail a été adressé à M. le syndic car il n'y a toujours pas eu de suite à notre précédente lettre. Dans la journée M. Schafer a répondu, je cite : je vous précise que le dossier est en cours de traitement et qu'une réponse vous sera apportée si ce n'est avant la fin de l'année 2021, au plus tard en janvier 2022.
Nous sommes aujourd'hui le 31 mai 2022 donc presque une année après le premier contact et nous n'avons toujours aucune nouvelle et jamais eu de réponse en retour si ce n'est le mail adressé à M. le syndic.
Au nom des presque 250 jeunes de nos 6 sociétés de jeunesse nous aimerions savoir à ce jour ce qu'il en est de notre demande et ou en est la vente du chalet des Râpes ? »

¹ Extrait du document : « Elle n'est pas une liste de critères utilisés pour entreprendre ou non un projet particulier, mais propose des axes stratégiques à respecter au travers des décisions concernant le patrimoine immobilier de l'Etat. Avec la nouvelle stratégie, le Conseil d'Etat dispose d'un outil qui lui permet de piloter le développement de ce secteur clé avec une plus grande cohérence et de répondre aux exigences économiques, environnementales et pratiques auxquelles doit faire face l'Etat de Fribourg dans la gestion de ses bâtiments. Elle lui donne une vision globale de son parc immobilier – près de 700 objets recensés – et de la manière dont il entend le gérer, au lieu de prendre des décisions isolées sur les projets qui lui sont présentés. La stratégie lui permet également d'évoluer avec les nouveaux modes de travail des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat et de promouvoir une gestion moderne et dynamique des bâtiments dont celui-ci a la responsabilité. »

M. Fabien Schafer

Des excuses sont adressées pour n'avoir pas respecté les délais annoncés, une réponse sera donnée dans les plus brefs délais à tout le Conseil général.

Mme Catherine Ducrest, nouvelle présidente, adresse quelques mots à Mme Sophie Tritten, présidente sortante et lui remet un présent.

Mme Sophie Tritten adresse ses remerciements aux membre du Bureau pour la bonne tenue des échanges, la richesse et la densité, à M. Fabien Schafer et Mme Brigitte Cottet pour les échanges bilatéraux et Mme Nadia Galley, secrétaire du Conseil général ainsi que tous les membres du Conseil général et du Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, la présidente remercie l'assemblée pour les débats. La séance est levée à 21h20.

Approuvé, le 6 octobre 2022

La Secrétaire



Nadia Galley

La Présidente



Catherine Ducrest